

Déclaration à la CAP des 16 et 17 octobre 2013

Dés 2009 et les premières réunions sur le NES, **FORCE OUVRIÈRE** a prévenu l'administration qu'elle ne signerait pas un chèque en blanc. **FORCE OUVRIÈRE** a réclamé à maintes reprises lors de ces réunions la situation du corps et les projections pour les années à venir. **FORCE OUVRIÈRE** a été à l'époque pointé du doigt et montré comme le vilain petit canard qui refusait le NES empêchant les agents d'avoir une so-disant évolution de carrière.

Mais l'euphorie a été de courte durée, la réalité s'impose aux agents et les craintes de **FORCE OUVRIÈRE** sont avérées. Les SACDD sont les sacrifiés du ministère. Le NES allonge et complexifie leur carrière, pourtant l'administration a choisi de baisser les ratios de promotion pour le corps des SACDD tout en créant un tableau « TRGS » c'est à dire une promotion pour les agents faisant valoir leur droit à pension durant l'année sans possibilité de hors quota. Que sont devenues les promesses de la DRH de l'époque Hélène EYSSARTIER qui se faisait fort auprès des élus ex-SAE d'obtenir une augmentation des ratios dans le cadre de la mis en place du NES ? Il s'agissait pour la DRH uniquement de gagner du temps et la paix sociale. Malheureusement seule **FORCE OUVRIÈRE** l'avait compris. Aujourd'hui, l'administration ne peut plus s'abriter derrière tel ou tel prétexte, elle doit se dévoiler et assurer les promotions 2013 pour le corps des SACDD.

C'est ainsi qu'à force de recul, elle a été obligée d'avouer aux élus SACDD l'échec de ses négociations avec la DGAFP au sujet des ratios de promotions des SACDD.

Les élus à la CAP des SACDD se sont alors mobilisés.

Mais la vie administrative va-t-elle reprendre son cours, maussade et sans espoir pour les SACDD ?

La page serait-elle, simplement, tournée ? Certainement pas.

FORCE OUVRIÈRE vous demande de reconnaître les SACDD car votre Institution les ignore et les méprise parfois. Cette exigence de « considération » a été sans ambiguïté rappelée le 23 septembre au secrétaire général du ministère.

FORCE OUVRIÈRE exige que cette commission administrative paritaire ne soit pas encore une fois la démonstration des défaillances persistantes de la gestion des ressources humaines du MEDDE-METL. Dans un contexte toujours plus tendu en terme de charges de travail et de manque de lisibilité, les perspectives sont révoltantes. Les incohérences et les décalages entre le discours politique et les actes posés sont flagrants.

Nous ne parlerons pas de la non revalorisation du point d'indice qui reste gelé depuis 5 ans déjà et du pouvoir d'achat des agents qui au mieux stagne.

Certains pouvaient espérer un léger mieux avec la possibilité d'un avancement via les TA ou les examens professionnels, maintenant cela n'est même plus le cas. En effet, cette espérance a été balayée par les

S.A.C.D.D

taux pro/pro au rabais proposés par la DGAFP.

Il est inutile pour notre administration de se délecter des taux obtenus par rapport aux tendances présentées début septembre, la DRH est parfaitement consciente du nombre de postes perdus pour les SACDD. Tout comme les agents ont parfaitement compris qu'il leur sera difficile d'avoir un déroulement de carrière en catégorie B.

Depuis des mois, **FORCE OUVRIERE** alerte l'administration sur le mal être des SACDD et sur leurs attentes légitimes. Mais l'administration fait semblant de ne pas nous entendre pour ne pas être obligé de répondre à nos demandes. Elle se contente de faire des promesses que finalement, elle ne tient pas. Aujourd'hui, les SACDD et leurs élus **FORCE OUVRIERE** n'acceptent plus la façon dont est considéré le dossier des SACDD. Le 23 septembre, M. MAZURIC s'est engagé à travailler sur la gestion des SACDD en se basant sur le rapport d'expertise du CGEDD.

FORCE OUVRIERE demande à être écouté et associé à ce chantier dans le cadre d'un véritable dialogue social. **FORCE OUVRIERE** ne sera pas complice d'une nouvelle mise en scène trompeuse de concertation comme celles auxquelles nous avons assisté pour la fusion des corps ou la gestion des promotions. Le résultat de cette absence d'écoute, la DRH ne peut que confirmer, a été navrant.

Concernant les promotions 2013, **FORCE OUVRIERE** vous rappelle madame la présidente, que les modalités de promotions ont été imposées aux organisations syndicales lors de la réunion du 8 janvier 2013.

Ainsi, c'est lors de cette réunion que **FORCE OUVRIERE** découvrait les dernières trouvailles de notre ministère en matière de promotions: Pour mémoire.....

- l'obligation de fournir les trois derniers comptes-rendus d'entretien professionnel voire même les 6 derniers pour le passage à classe exceptionnelle.
- Des nouveaux critères telle que la capacité d'adaptation à l'évolution

de l'environnement professionnel!! (Force Ouvrière s'est demandé si c'était selon les réorganisations subies par l'agent!)

- la promotion pour le grade de SACDD de classe exceptionnelle par « principalat » avec comme condition l'obligation de mobilité et l'engagement de partir à la retraite dans les 3 ans.
- La promotion au grade supérieur au TRGS avec un engagement de l'agent à partir à la retraite dans les 6 mois qui suivent la promotion.....

Or, après avoir modifié à la marge les critères de promotions (notamment l'abandon du principalat, nous ne pouvons que nous en réjouir au vu de ce qui s'est passé rien qu'avec le TRGS!), la DRH a envoyé aux services la circulaire promotion sans plus de concertation que ces deux petites heures de présentation!

FORCE OUVRIERE avait pourtant alerté la DRH concernant l'élaboration des tableaux TRGS avec une inévitable injustice pour les agents du corps des SACDD.

Dans le cadre des promotions, nous exigeons la promotion hors quota des TRGS .

FORCE OUVRIERE considère que les promotions TRGS sont une forme de plan social, un dégraissage des effectifs à moindre coût.dans une période d'austérité. Les SACDD doivent pouvoir atteindre le dernier niveau de grade sans pour autant attendre d'avoir atteint l'âge de la retraite.

FORCE OUVRIERE revendique également pour les SACDD :

- la reconnaissance des qualifications des SACDD;
- l'augmentation des ratios promus/promouvables pour permettre à l'ensemble des SACDD d'atteindre le dernier échelon du dernier niveau de grade du corps;
- la mise en place de véritables mesures dérogatoires pour l'accès à la catégorie A. Que notre administration soit satisfaite de la mise œuvre du CIGEM et s'auto-congratule tout comme certains syndicats des 20 postes obtenus

pour le passage de B en A est méprisant pour le 1/3 des SACDD qui sont au 3ème niveau de grade et n'ont aucune réelles perspectives d'évolution de carrière

- la revalorisation du régime indemnitaire visant à un alignement sur celui du ministère de l'industrie.

FORCE OUVRIERE s'oppose aux vellétés de l'administration qui tente d'instaurer une gestion régionale des SACDD à l'instar de ce qui existe pour les adjoints administratifs et les dessinateurs. Ce projet est construit sans aucune réflexion préalable, sans mesurer l'impact sur les personnels et les services (PSI) alors que cette organisation déjà utilisée pour les adjoints administratifs et les dessinateurs connaît de nombreux dysfonctionnements préjudiciables aux agents victimes de décisions autoritaires de potentats locaux.

FORCE OUVRIERE rejette la Prime de Fonction et de Résultats (PFR) socle de l'individualisation contraire au principe d'indépendance du fonctionnaire prévu par le statut général de la Fonction Publique. Cette prime est basée sur l'arbitraire, les appréciations subjectives et/ou la capacité à plaire ou non à son supérieur hiérarchique. Sa seule finalité repose sur une logique comptable visant à opposer les agents et à rendre inefficace le service public.

La PFR, que notre ministère s'est empressé de mettre en place contrairement à d'autres, est cette année encore vecteur d'injustice criante pour les SACDD.

En instaurant un pallier supplémentaire de la part fonction, les différences de montant du régime indemnitaire se sont aggravées, pouvant atteindre jusqu'à **2325 €** d'écart par an pour le même niveau de grade. Cette différence de traitement au sein d'un même corps est inacceptable et existe dans notre ministère uniquement (ou exclusivement) chez les SACDD.

N'est-ce pas là encore, une preuve du discrédit des SACDD ?

FORCE OUVRIERE vous rappelle que 60% des SACDD ont une cotation de

poste à 3,5.

Le professionnalisme, l'expérience et l'expertise des SACDD doivent être reconnus et valorisés par une répartition cohérente entre les grades et les niveaux de fonctions. Il est totalement anormal qu'un SACDD de classe supérieure ou de classe exceptionnelle soit positionné sur une part fonction de 3,5. Tout comme un SACDD de classe normale doit pouvoir avoir une cotation supérieure grâce à l'expérience acquise.

Cela permettrait davantage de fluidité dans la mobilité des agents.

FORCE OUVRIERE vous alerte sur la gestion désastreuse de cette prime notamment lors d'une mutation AC vers SD ou d'un changement de poste avec une cotation inférieure. Des agents vont être ponctionnés de la somme des trop perçus en fin d'année et pour certains le montant peut atteindre 700 €. Nous demandons à ce que ce remboursement soit étalé dans le temps comme l'a été le versement. Ce dossier doit être immédiatement pris en main par la DRH qui doit veiller qu'à l'avenir ce problème ne perdure plus.

Par ailleurs, **FORCE OUVRIERE** vous demande de ne pas oublier les recours PFR, il reste encore des recours 2011 à examiner. Il est inadmissible et révoltant que notre administration ne réponde pas dans des délais raisonnables aux recours des agents.

Enfin, lors de cette CAP, nous allons traiter des demandes de mobilité. Force ouvrière vous rappelle le désarroi des agents qui rencontrent de réels difficultés à trouver des postes qui leur conviennent. Force Ouvrière exige que les agents dont les missions disparaissent dans le cadre de l'abandon de l'ADS / ATESAT soient affectés même en sureffectif dans leur service d'origine. Force Ouvrière vous rappelle les engagements de la Ministre du METL la priorité donnée aux agents travaillant pour l'ADS ou l'ATESAT.

Enfin, les représentants **FORCE OUVRIERE** des SACDD dénoncent le refus systématique de toute mutation au motif d'une durée minimale nécessaire sur le poste alors qu'aucun texte statutaire ne le prévoit.

Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.
Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM : PRENOM :
SERVICE :
INM (indice net majoré) :
ADRESSE :
TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous

SN FO-PETULTEM
MEDDTL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - Paris La Défense Cedex 04